

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 18 (1873)  
**Heft:** (11): Supplément au No 11 de la Revue Militaire Suisse  
  
**Artikel:** Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1872  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-333414>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Supplément au n° 11 de la REVUE MILITAIRE SUISSE (1873).

### RAPPORT DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1872

Cette année n'a été marquée par aucun événement extraordinaire. Le travail de révision de l'organisation militaire n'a pas été continué, ensuite des débats auxquels la révision de la Constitution fédérale avait donné lieu.

La fabrication des fusils et la transformation des bouches à feu n'ont, en revanche, subi aucune interruption.

#### I. LOIS, ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS.

L'Assemblée fédérale a rendu en 1872 l'arrêté suivant concernant l'administration militaire :

Arrêté fédéral concernant l'introduction d'une solde uniforme pour les écoles des officiers d'infanterie, de carabiniers et d'aspirants de seconde classe de toutes les armes, du 8 juillet 1872. (Recueil officiel, X, 859.)

Le Conseil fédéral a rendu de son côté les arrêtés suivants :

1. Arrêté du Conseil fédéral concernant l'exemption du service militaire en faveur de divers employés du chemin de fer du Rigi, du 12 juillet 1872. (Recueil officiel, X, 863.)

2. Arrêté du Conseil fédéral concernant l'exemption du service militaire des employés du chemin de fer de Jougne à Eclépens, des 16 septembre et 25 octobre 1872. (Recueil officiel, X, 938 et 955.)

3. Règlement concernant les missions militaires suisses à l'étranger, du 25 novembre 1872. (Recueil officiel, X, 1000.)

Le Département militaire a publié en outre les règlements et instructions ci-après :

1. Règlement provisoire pour le service des bouches à feu, du 1<sup>er</sup> mai 1872.

2. Règlement concernant les cibles pour armes à feu portatives et instruction sur le mode à suivre pour indiquer les résultats de tir, du 3 avril 1872.

3. Règlement sur le maniement du sabre pour la cavalerie fédérale, du 24 avril 1872.

4. Tarif des médicaments à l'usage de l'armée fédérale, du 14 décembre 1872.

5. Ordonnances sur les caisses d'outils d'armurier et de pièces d'armes de rechange des bataillons d'infanterie et de carabiniers armés du fusil à répétition, du 17 janvier 1872.

#### *Législation militaire cantonale.*

La législation militaire des Cantons n'a été modifiée nulle part.

#### II. SUBDIVISIONS ET FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE.

M. le colonel fédéral Dr Lehmann, médecin en chef de l'armée fédérale, qui a rendu des services distingués en cette qualité, a demandé et obtenu sa démission à la fin de l'année. Son remplacement rentre dans l'exercice courant.

M. le lieutenant-colonel Müller, adjoint de la régie des chevaux, a été nommé instructeur en chef de la cavalerie.

#### III. COMMISSIONS SPÉCIALES.

1. Les travaux de la commission fédérale d'artillerie seront traités au chapitre XXVIII.

2. Ceux de la commission fédérale des pensions au chapitre XXIII.

3. Une commission composée de MM. le colonel Bleuler, le lieutenant-colonel Müller et le major fédéral Schmidt, a été chargée de fixer le modèle de revolver. Elle a terminé sa tâche.

4. Une commission composée de MM. le colonel Wurstemberger, les majors Burnier et Schmidt et le contrôleur des poudres Bussmann, a été chargée d'examiner les plaintes nombreuses faites au sujet de la mauvaise qualité de la munition d'infanterie. Elle n'a rempli qu'une partie de sa tâche, attendu qu'il reste encore à examiner la qualité de la poudre.

5. Une commission chargée de la révision du service sanitaire dans l'armée a été composée de MM. les lieutenants-colonels Drs Erismann, Brière, Ackermann, Ruepp, Engelhard, Schnyder et Weinmann et le major Bertschinger, et de MM. les colonels à l'état-major général Rothpletz et Feiss. Le travail de cette commission ne sera achevé que pendant l'exercice courant.

6. Une commission a été chargée d'ouvrir une enquête sur les accidents survenus pendant les exercices d'artillerie de l'année courante. Elle a été composée de M. le colonel Hertenstein, comme président, nommé par le Département militaire fédéral, et des membres suivants nommés par les autorités militaires des Cantons ci-après désignés : Berne, major fédéral Kuhn ; Argovie, capitaine d'artillerie Welti ; Vaud, lieutenant-colonel fédéral Ruchonnet ; Genève, lieutenant d'artillerie Merle d'Aubigné ; Zurich, appointé canonnier Jacob Liechti ; St-Gall, sergent de canonniers Züblin.

Cette affaire sera traitée au chapitre VII.

7. MM. les colonels Wehrli et Fornaro et les capitaines d'artillerie Hauser, de Zurich, et Raichlen, de Genève, ont été chargés d'examiner le nouveau matériel d'artillerie livré par les fabricants.

8. Afin d'introduire une rédaction uniforme du règlement d'habillement et de discuter quelques changements à apporter à ce règlement, il a été institué une commission composée de MM. les colonels Wieland, Zehnder et de Vallière, le major Mechel et le capitaine fédéral Dr Goeldlin.

Cette commission a rempli son mandat.

9. On a soumis à un examen la question de savoir si la fabrication des fusils devait être à l'avenir remise en régie ou à des particuliers ou s'il y avait lieu de recourir à un système mixte de fabrication. Cette question a été discutée par une commission réunie sous la présidence du chef du Département militaire fédéral et composée de MM. le conseiller national Stämpfli, les conseillers aux Etats Borel, Jecker et Roguin, le général Herzog, les colonels fédéraux Wurstemberger, Merian et Feiss.

Cette question n'est pas encore liquidée.

10. On a renvoyé à une commission la question de la fortification du pays. Cette commission, qui traitera cet objet sous la présidence du chef du Département militaire, se compose en outre des officiers suivants : MM. le général Herzog, les colonels Wolff, Hoffstetter, Siegfried, Rothpletz, Gautier, Rustow et de Sinner et le major Dumur. La commission ne se réunira que dans le courant de la présente année.

#### IV. PERSONNEL D'INSTRUCTION.

Ce personnel avait à la fin de l'année l'effectif suivant :

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Génie . . . . .         | 5  |
| Artillerie . . . . .    | 27 |
| Cavalerie . . . . .     | 11 |
| Carabiniers . . . . .   | 12 |
| Infanterie . . . . .    | 1  |
| Instructeurs sanitaires | 4  |
| Total                   | 60 |

soit 2 de moins qu'en 1871.

#### V. PLACES D'ARMES FÉDÉRALES.

Sous date du 17 juillet, vous avez approuvé une convention conclue avec l'autorité du district de Maienfeld, à teneur de laquelle cette dernière s'engage à construire au Luziensteig une cantine pour laquelle la Confédération paiera une somme annuelle de fr. 3,100 à titre de loyer et d'amortissement pendant 20 ans, soit à partir de l'année 1873 jusqu'en 1892.

La reconstruction de l'arsenal sur la place d'armes de Lucerne a pu être terminée au moyen du crédit supplémentaire de 26,000 francs que vous avez voté.

Le Département militaire a ordonné cette année une décentralisation du matériel sanitaire des ambulances sur quelques places d'armes situées

dans le rayon territorial des divisions. Ce matériel est en majeure partie déposé dans les arsenaux cantonaux. De cette manière, notre matériel sanitaire est moins exposé à être détruit en une seule fois par le feu, et l'on obtiendra par cette mesure une mobilisation plus rapide de nos divisions d'armée.

Les propriétaires des immeubles situés derrière la butte de la place d'armes de Thounne sont toujours exposés à quelque danger par les exercices de tir qui ont lieu sur cette place d'armes. Les pourparlers existant entre le Département militaire et ces propriétaires, pour tâcher d'arriver à une entente amiable, n'ont pas encore abouti.

Un état général des immeubles affectés dans les Cantons à un but militaire a donné les résultats suivants, qui ne peuvent pas toutefois être considérés comme absolument exacts, car bon nombre d'indications étaient incomplètes et insuffisantes.

Les casernes appartenant aux Cantons sont estimées à la somme totale de . . . . . fr. 7,990,648

(On a indiqué pour une partie l'estimation d'inventaire et pour l'autre celle de l'assurance contre l'incendie.)

|                                                                                                       |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Les arsenaux cantonaux sont évalués à . . . . .                                                       | » 3,869,993 |
| Les autres bâtiments militaires à . . . . .                                                           | » 1,774,101 |
| Les places d'exercices attenantes, d'une superficie d'environ 1500 arpents, sont estimées à . . . . . | » 4,146,271 |

Les immeubles affectés dans les Cantons à un but militaire représentent ainsi une valeur totale de . . . . . fr. 17,781,013

## VI. INSTRUCTION DU GÉNIE.

### a) Ecoles de recrues.

L'école de recrues de pontonniers a été suivie par 7 officiers, 14 sous-officiers et autres cadres, 5 aspirants de 1<sup>re</sup> classe et 69 recrues. Total 95 hommes.

L'école de sapeurs avait un effectif de 8 officiers, 16 sous-officiers et autres cadres, 14 aspirants de 1<sup>re</sup> classe et 132 recrues.

Les deux écoles ont donné des résultats satisfaisants.

### b) Cours de répétition.

Les cours de répétition ont été suivis par 12 compagnies, savoir 3 compagnies de pontonniers et 9 compagnies de sapeurs, dont une a pris part au rassemblement de troupes. Effectif total : 58 officiers, 1142 sous-officiers et soldats. Total 1200 hommes, soit 18,2 0/0 de surnuméraires pour l'élite et 24,3 0/0 pour la réserve.

Le contrôle matricule des mêmes compagnies indique un effectif total de 68 officiers, 1698 sous-officiers et soldats, total 1766 hommes. 566 ont ainsi fait défaut, savoir 29,8 0/0 pour l'élite et 34 0/0 pour la réserve. Cette manière de remplir ses obligations militaires est de nature à inspirer de sérieuses craintes à l'avenir.

### c) Ecoles d'aspirants.

Le nombre des aspirants de 1<sup>re</sup> classe qui ont pris part aux écoles de recrues est indiqué ci-dessus ; quant à l'école des aspirants de 2<sup>e</sup> classe, elle n'a pas pu avoir lieu faute d'un chiffre suffisant d'aspirants.

### d) Cours de télégraphie.

Ce cours a eu lieu conjointement avec le rassemblement de division. La troupe avait été prise dans une compagnie de sapeurs et dans une compagnie de train de parc.

Les exercices ont donné de bons résultats, mais nous ferons remarquer toutefois que le chariot à câble est trop lourd et que son contenu doit être réparti sur deux voitures, ce qui fait qu'on examinera encore cette question.

## VII. INSTRUCTION DE L'ARTILLERIE.

### a) Ecoles de recrues.

Il y a eu cette année 4 écoles pour les batteries attelées, une pour l'artillerie du parc et pour le train de parc et de ligne de langue allemande et

une pour l'artillerie de montagne et de position et pour le train de parc et de ligne de langue française. Ces écoles ont été suivies par 315 hommes de cadres, 39 aspirants de 1<sup>re</sup> classe et 1320 recrues. Total 1674. Dans les recrues il y avait 672 canonniers, 648 soldats du train, 27 ouvriers et 27 trompettes.

Le recrutement total de l'artillerie, y compris les aspirants de 1<sup>re</sup> classe, et monté au 21 0/0 de l'effectif des contingents d'élite des Cantons, ensorte qu'il serait plus que suffisant s'il existait partout encore plus d'ordre dans le recrutement et le contrôle.

Le nombre des aspirants de 1<sup>re</sup> classe était, en revanche, insuffisant.

Il sera plus pratique à l'avenir de séparer, d'après les langues, les recrues des deux batteries de montagne et de les adjoindre aux écoles de recrues d'artillerie de campagne, plutôt que de les appeler comme jusqu'ici avec les recrues d'artillerie de position et de train de parc, ce qui compliquait trop ces dernières écoles.

L'aptitude des recrues était en général satisfaisante, mais toujours cependant avec des exceptions diverses dans le nombre desquelles rentrent l'instruction et le développement insuffisants des recrues du Tessin et du Valais.

Comme les nouvelles pièces de 8<sup>cm</sup> se chargeant par la culasse avaient pu être remises à presque toutes les écoles de recrues et aux cours de répétition de l'année 1872, l'instruction des recrues et de la troupe des batteries de campagne a été considérablement simplifiée. Un nouveau règlement sur l'école de la pièce de campagne a aussi beaucoup facilité l'instruction.

Les résultats qui ont été obtenus dans les écoles de recrues de 1872 étaient très-satisfaisants pour la majeure partie des écoles. Mais on est de plus en plus forcé de reconnaître que le temps d'instruction est trop court pour développer complètement les recrues. Le temps de service doit donc nécessairement être prolongé.

#### b) Cours de répétition.

Il y a eu 21 cours de répétition, auxquels ont pris part les batteries suivantes :

|                                                    |     |
|----------------------------------------------------|-----|
| 5 batteries de campagne, de gros calibre, d'élite, |     |
| 11 » » » légères,                                  | »   |
| 1 » de montagne,                                   | »   |
| 2 compagnies de position,                          | »   |
| 3 » » parc                                         | »   |
| 7 » de train de parc d'élite et de réserve,        |     |
| plus de train de ligne,                            |     |
| 1 batterie de campagne, gros calibre, de réserve,  |     |
| 6 » » » légères,                                   | » » |
| 1 » de montagne,                                   | » » |
| 4 compagnies de position,                          | » » |
| 3 » de parc,                                       | » » |
| 1 » de train de parc,                              | » » |

ensemble 45 unités tactiques qui ont fait leur cours de répétition ordinaire, à l'exception des batteries n° 16, 17 et 28, qui ont pris part au rassemblement fédéral de troupes et qui dès lors n'ont fait qu'un cours préparatoire de 8 jours.

19 de ces unités tactiques seulement sont entrées au service avec l'effectif réglementaire ou avec un effectif de troupes surnuméraires (souvent même avec un effectif qui a rendu l'instruction plus pénible), tandis que les 26 autres sont restées au-dessous de l'effectif normal; c'est surtout le cas pour les compagnies de position, de parc et de train de parc, qui, même avec l'effectif réglementaire, sont déjà trop faibles pour le service de campagne. Il est regrettable que les contrôles matricules des batteries de campagne soient constamment si chargés, tandis que c'est souvent le contraire pour les autres unités tactiques.

Cet état de choses facilite à un grand nombre d'hommes le moyen d'échapper aux cours de répétition, ce qui prouve qu'il est nécessaire d'organiser des cours spéciaux supplémentaires, sans lesquels nous aurons

toujours dans les unités tactiques des hommes qui sauront se dispenser de nouveau des exercices périodiques.

On a constaté un léger progrès cette année dans l'organisation des unités tactiques à leur entrée au service. C'était un peu moins le cas pour quelques compagnies de train de parc. Il en résulte un temps perdu, qui, ajouté à celui nécessité par l'admission des chevaux sur les places d'armes, constitue un inconvénient auquel il devra être remédié à l'avenir.

L'attelage des batteries était en général satisfaisant ; les chevaux de selle laissaient çà et là à désirer. Les chevaux de l'artillerie de montagne des Grisons n'avaient pas non plus été choisis convenablement.

L'état du harnachement a aussi laissé à désirer ; dans les arsenaux de quelques Cantons, il n'est pas l'objet de soins suffisants.

On a travaillé avec beaucoup de zèle et de bonne volonté dans les cours de répétition ; la discipline a été sévèrement observée et les commandants des cours étaient à la hauteur de leur tâche.

Autant que cela a été possible, on s'est efforcé de placer les batteries et les unités tactiques sous le commandement des chefs qui leur sont désignés par la division de l'armée, mais divers motifs n'ont pas permis de suivre partout le même système.

Il y a plusieurs années que l'on réclame une durée plus longue du temps de service, afin d'obtenir des résultats véritablement utiles et que le temps et l'argent consacrés au service ne soient pas perdus sans avoir servi au moins à réaliser quelque progrès.

Grâce à l'excellente instruction donnée et à une organisation pratique des exercices de tir, les batteries ont fait de véritables progrès sous ce rapport. Les cours spéciaux qui ont eu lieu pour les officiers des batteries attelées ont été reconnus très-efficaces, ainsi que les cours préparatoires auxquels les cadres ont été appelés dans quelques Cantons. Ces cours ont permis de confier de plus en plus l'instruction des batteries aux officiers et sous-officiers.

Les batteries de montagne des Grisons restent, en revanche, stationnaires et n'ont fait aucun progrès. L'arme de l'artillerie est de plus en plus négligée dans ce Canton, ce qui est d'autant plus fâcheux que partout ailleurs les compagnies de parc et de train de parc ont prouvé qu'elles sont aptes au service et qu'elles ont fait des progrès réels.

Le temps si court du service exerce encore une influence plus fâcheuse pour les compagnies de position de la réserve que pour les batteries de la réserve.

La plupart des compagnies de position de la réserve sont en général dotées d'officiers peu qualifiés et n'entrent souvent au service qu'avec un effectif de cadres et de troupes incomplet. Elles sont dès lors véritablement impropres pour le service de campagne et dans l'impossibilité de satisfaire aux devoirs qui leur incombent. Une prolongation du temps de service est en conséquence plus nécessaire pour l'artillerie de position que pour toutes les autres unités tactiques.

Il est malheureusement survenu cette année des accidents qui ont coûté la vie à 3 artilleurs et qui en ont estropié deux autres. La cause de ces accidents peut être attribuée en partie à des défauts techniques et en partie à l'imprévoyance de ceux qui en ont été les victimes. Nous avions heureusement été préservés pendant une série d'années d'épreuves aussi regrettables, mais malgré toutes les précautions, le matériel d'artillerie actuel présente des dangers aussi inévitables chez nous que dans l'artillerie des pays étrangers où les troupes ont plusieurs années de service pour se développer.

L'administration militaire n'a pas manqué d'ordonner une enquête sévère sur les accidents qui sont survenus. Cette enquête a été instruite avec impartialité et les actes qui y sont relatifs sont à la disposition de la haute Assemblée fédérale. Personne toutefois n'a pu être rendu responsable de ces accidents, c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir faire ouvrir une enquête pénale à ce sujet. En revanche, nous avons pris les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir la responsabilité du contrôle soit établie et supportée par un personnel spécial de contrôleurs de projectiles et de mu-

nitions. Le règlement rendu à cet effet n'a paru qu'en 1873. Il va sans dire que toutes les munitions encore existantes ont été vérifiées et que celle de qualité douteuse ont été remplacées.

c) *Ecole générale des cadres.*

Cette école a été suivie par 20 officiers et 74 sous-officiers.

Le résultat n'a été que partiellement satisfaisant, car malgré la peine qu'ils se sont donnée, bon nombre de sous-officiers n'étaient pas suffisamment développés pour profiter avec succès de l'instruction.

d) *Ecole d'aspirants de II<sup>e</sup> classe.*

Cette école a été suivie par 40 aspirants et 4 sous-officiers. Ces 4 derniers et 35 aspirants ont pu être recommandés pour le brevet ; 3 aspirants n'ont pu toutefois être recommandés que comme officiers de parc. Cette augmentation de 39 officiers est insuffisante si l'on tient compte surtout de l'augmentation des batteries.

e) *Cours spéciaux.*

Le cours spécial de train a été suivi par 9 officiers de troupes, plus par les jeunes instructeurs du train et par les aspirants-instructeurs. Il a donné de bons résultats.

L'utilité de ces cours s'est déjà fait sentir dans l'organisation des batteries appelées à leur cours de répétition, ainsi que dans le service d'instruction. Il est à désirer que ces cours reçoivent une plus grande extension, afin qu'ils puissent être suivis par un personnel plus nombreux et que chaque batterie et compagnie de train de parc possède au moins un officier qui ait appris à fond dans l'un de ces cours toute la partie du train.

Il n'y a pas eu de cours de pyrotechnie cette année, afin de ne pas entraver l'exploitation du laboratoire, qui se trouvait déjà fortement mis à contribution.

Le cours pour officiers de l'état-major d'artillerie n'a pas pu avoir lieu ; il a été renvoyé à 1873, afin de pouvoir y appeler un plus grand nombre d'élèves. En revanche, un certain nombre d'officiers de l'état-major d'artillerie ont été appelés à deux cours spéciaux destinés aux officiers de troupes des batteries de 8<sup>cm</sup>, qui devaient faire cette année leur cours de répétition. Ces cours avaient été spécialement organisés pour que ces officiers de troupes apprissent à connaître les pièces de 8<sup>cm</sup> se chargeant par la culasse, leur matériel, leur munition et leur service, afin qu'à leur tour ils puissent instruire la troupe sur ce nouveau matériel.

47 officiers ont pris part à ces cours, dont les résultats se sont incontestablement fait sentir dans des cours de répétition.

Une école d'instructeurs d'artillerie a eu lieu à Thoune, du 10 au 29 mars ; elle a fourni l'occasion de préparer le personnel d'instruction avant l'ouverture des écoles et cours de l'année et d'examiner pour la première fois les aspirants-instructeurs qui s'étaient présentés. Un cours préparatoire de cette nature n'est pas seulement indispensable depuis l'introduction des nouvelles pièces de 8<sup>cm</sup> se chargeant par la culasse, mais aussi et surtout pour faire connaître les innovations du règlement et pour préparer le personnel d'instruction. Ce cours devrait avoir lieu toutes les années.

## VIII. INSTRUCTION DE LA CAVALERIE.

a) *Ecoles de recrues.*

Il y a eu une école de recrues de guides et 4 écoles de recrues de dragons. L'effectif de ces écoles a été le suivant :

|                                               | Guides. Dragons. |     |
|-----------------------------------------------|------------------|-----|
| Cadres . . . . .                              | 26               | 143 |
| Aspirants de II <sup>e</sup> classe . . . . . | 3                | 6   |
| Recrues . . . . .                             | 51               | 237 |
|                                               | 80               | 386 |

Le recrutement des guides est resté de 7 hommes au-dessous de celui de l'année dernière ; celui des dragons n'a, en revanche, pas changé.

Les qualités physiques et intellectuelles des recrues de guides et de dragons ont, comme toutes les années, laissé beaucoup à désirer.

La plupart des Cantons ne regardent pas assez, lors du choix des recrues, *aux qualités* indispensables pour la cavalerie.

La prolongation des écoles de recrues de dragons, de 42 à 60 jours, a été fertile en résultats pour leur développement, principalement dans l'équitation et le dressage des chevaux.

Les écoles de recrues de guides ont aussi besoin que celles des dragons d'être prolongées de 42 à 60 jours, car l'importance du service des guides exige plus de connaissances qu'antérieurement.

L'équipement de l'homme et du cheval n'est toujours pas encore réglementaire partout, et est toujours en partie défectueux.

L'instruction a été donnée conformément aux plans d'instruction adoptés. En général, le résultat n'a pas été précisément défavorable; comme on le comprend, il dépend beaucoup de l'intelligence de la troupe et de l'aptitude et de la bonne qualité des chevaux. Mais un grand nombre de nos chevaux manquent des *qualités* nécessaires pour faire de bons *chevaux de cavalerie*.

#### b) Cours de répétition.

##### *Elite.*

Les cours de répétition ont été suivis par :

7 1/2 compagnies de guides avec 236 hommes et 239 chevaux.

Les contrôles matricules indiquent un effectif de 317 hommes, en sorte qu'il en manquait 81, soit le 25 0/0.

22 compagnies de dragons avec 1433 hommes et 1448 chevaux.

Les contrôles matricules indiquent un effectif de 1666 hommes, en sorte qu'il en manquait 233, soit le 14 0/0.

Les motifs de dispense de la majeure partie des hommes non entrés au service ont été indiqués dans les rapports parvenus aux commandants des cours.

Les compagnies de dragons *les plus complètes* étaient :

les nos 7, 15 et 17 de Vaud, avec 80, 89 et 89 chevaux ;  
12 de Thurgovie, avec 92 »  
3, 12 et 14 de Zurich, avec 77, 75 et 80 »

Les compagnies de dragons *les plus faibles* étaient :

les nos 8 de Soleure, avec 54 chevaux dont 20 de réserve ;  
5 et 6 de Fribourg, avec 49 et 57 chevaux ;  
2, 10 et 11 de Berne, avec 47, 51 et 61 chevaux ;  
13, 21 et 22 de Berne, avec 58, 48 et 45 chevaux ;  
16 et 18 d'Argovie, avec 53 et 55 chevaux.

Les compagnies seront très-probablement au complet en 1873 dans les autres Cantons fournissant de la cavalerie.

Les chevaux *les plus aptes* pour le service de la cavalerie ont été fournis par les Cantons de Vaud, Zurich, Thurgovie, Argovie et en partie par St-Gall et Lucerne.

Le plus grand nombre de chevaux *tout à fait impropres* pour le service de la cavalerie a été fourni par les Cantons de Berne, Fribourg et Schaffhouse, et *les plus mauvais* par le Canton de Soleure.

Tous les chevaux qui n'ont fait *qu'un cours de remonte de 10 jours* et ceux qui sont incorporés dans les compagnies sans être dressés, ce qui arrive fréquemment dans plusieurs Cantons, sont une cause perpétuelle de dérangements pour les manœuvres dans les cours de répétition.

Depuis l'introduction de la carabine, il ne suffit plus que le cavalier se présente aux cours de répétition avec un cheval *dégrossi* et ensuite plus ou moins *dressé* ; si le cheval doit être rompu au service sur les places d'exercices comme sur un terrain de manœuvres, il faut qu'il soit déjà habitué au feu.

L'inconvénient ci-dessus signalé se reproduira toutefois aussi longtemps que la loi n'obligera pas le cavalier à conserver son cheval, dressé aux frais de l'Etat, pour le service de la cavalerie, et qu'elle ne l'autorisera à le vendre que lorsqu'il prouvera qu'il est devenu impropre pour le service militaire.

D'autre part, les sommes considérables dépensées chaque année pour perfectionner notre cavalerie se justifieraient à peine, si nous ne prenions

pas d'avance les mesures nécessaires pour qu'elle puisse entrer en campagne avec un *meilleur choix de chevaux*.

Les conditions ne sont pas plus satisfaisantes pour les compagnies de guides de l'élite que pour celles de dragons.

La compagnie la mieux montée et équipée est celle de Bâle-Ville et en partie aussi celle de Neuchâtel. Les compagnies qui ne sont pas à l'effectif réglementaire sont celles de Schwyz, Bâle-Campagne et Grisons.

#### *Réserve.*

Les compagnies de dragons de la réserve ont assisté avec un effectif de 799 hommes aux inspections réglementaires.

La majeure partie de nos compagnies de dragons de la réserve ne sont pas en état d'entrer au service effectif, parce qu'elles n'ont ni des chevaux aptes au service, ni le temps nécessaire pour se remettre au courant de ce qu'elles ont appris antérieurement.

Les compagnies sont réunies une fois par année pendant 3 jours fixés comme suit :

*Un jour de rassemblement, un jour de licenciement et un jour d'inspection.*

Personne ne prétendra que, dans ce seul jour d'inspection l'homme de la réserve puisse, avec un cheval pour la plupart du temps non dressé, se remettre au courant de ce qu'il a appris, et cependant nous avons dans l'armée suisse *cinq* compagnies de réserve attachées aux divisions comme *cavalerie de division*.

Les compagnies de guides de la réserve ont été inspectées presque partout par les chefs d'armes des Cantons, mais tous les rapports n'ont pas été produits.

#### *c) Cours de remonte.*

Il y a eu deux cours de remonte, l'un à Frauenfeld avec 61 chevaux et l'autre à Bière avec 26 chevaux.

Le temps nécessaire pour dresser les chevaux de remonte a été limité à 10 jours ; il est facile de comprendre que dans un délai aussi court, un cheval, même réunissant de bonnes qualités, sera plutôt gâté et rendu récalcitrant par un dressage aussi rapide, que de devenir un bon cheval de cavalerie.

#### *d) Cours spéciaux.*

Les cours pour officiers et sous-officiers ont eu lieu à Aarau.

Le premier a été suivi par 8 officiers et le second par 1 officier et 30 brigadiers. Le résultat a été satisfaisant.

#### *c) Aspirants.*

14 aspirants de I<sup>re</sup> classe et 8 de II<sup>e</sup> classe ont pris part aux différentes écoles de recrues.

Par suite de leurs connaissances insuffisantes, 2 aspirants de I<sup>re</sup> classe n'ont pas pu être promus comme aspirants de II<sup>e</sup> classe.

### IX. INSTRUCTION DES CARABINIERS.

#### *a) Ecoles de recrues.*

Il y a eu trois écoles de recrues cette année, savoir à Liestal, Yverdon et Wallenstadt.

L'effectif a été le suivant : 12 officiers d'état-major des bataillons, 42 officiers subalternes, 25 aspirants de II<sup>e</sup> classe, 18 aspirants de I<sup>re</sup> classe, 131 sous-officiers, 57 ouvriers et trompettes et 899 recrues ; ensemble 1184 hommes.

Les qualités intellectuelles des recrues étaient en général satisfaisantes ; toutefois l'instruction scolaire a parfois beaucoup laissé à désirer dans plusieurs détachements (Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, les deux Unterwalden, Zoug, Fribourg et Valais).

Les qualités physiques étaient de même bonnes et c'est à une visite médicale défectueuse dans certains Cantons qu'il faut attribuer le fait que des hommes physiquement impropres au service y ont été envoyés. (28 cas semblables se sont présentés dans les détachements de Berne, Lucerne,

Schwyz, Glaris, Fribourg, Appenzell Rh.-Ext., St-Gall, Grisons, Tessin et Valais.)

Nous ferons en outre remarquer ici quelle différence il y a dans quelques Cantons quant à l'âge où le service militaire est rendu obligatoire.

Ainsi, les recrues du Tessin sont âgés de 23 ans (nés en 1849), ceux de Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rh.-Ext., Argovie, Thurgovie et Valais sont âgés de 21 ans (nés en 1851), tandis que dans les détachements de Lucerne, Bâle-Campagne, St-Gall, Vaud et Genève, on trouve des jeunes gens de 19 ans (nés en 1853).

Le nombre des recrues à fournir par les Cantons a été recruté presque partout exactement; seul, le Canton du Tessin a fait exception, car sur 38 recrues à fournir il ne s'en est trouvé que 19 aptes au service. Comme ce cas se renouvelle depuis nombre d'années, il deviendra impossible à ce Canton de maintenir son bataillon de carabiniers à l'effectif réglementaire.

Quant au recrutement en général, on ne saurait trop recommander aux Cantons (comme cela a eu lieu du reste inutilement depuis nombre d'années), de faire procéder à une visite sanitaire rigoureuse et sévère et de ne pas tenir seulement à l'aptitude des hommes pour le tir, mais de regarder beaucoup plus à l'intelligence et aux qualités physiques.

On se fait un devoir dans la plupart des Cantons d'habiller et d'équiper à neuf les détachements de recrues. Nous ne saurions trop recommander ce procédé aux administrations cantonales, peu nombreuses, il est vrai, qui jusqu'ici n'ont fourni à leurs recrues que des objets d'habillement et d'équipement déjà usés.

On a dû encore se servir dans toutes les écoles du fusil d'infanterie, parce que la fabrication des carabines à répétition était encore passablement en retard. Les premiers envois de ces armes sont arrivés successivement pour la seconde et la troisième école, en sorte qu'à la fin de ces deux écoles tous les détachements ont pu être pourvus de carabines à répétition.

b) *Cours de répétition et cours de tir.*

Les cours de répétition ordinaires de 10 jours pour l'élite et de 5 jours pour la réserve, ont été suivis cette année par :

11 bataillons (7 d'élite et 4 de réserve) et les cours de tir de 2 jours par compagnie, par 10 bataillons (6 d'élite et 4 de réserve).

Ces bataillons avaient l'effectif suivant (non-compris les officiers d'état-major, qui ont tous assisté aux cours de répétition de leurs bataillons, tandis que les majors seuls ont suivi les cours de tir) :

|                                | Officiers. | Sous-officiers. | Soldats. |
|--------------------------------|------------|-----------------|----------|
| 13 bataillons d'élite          | 174        | 768             | 4380     |
| 8 » de réserve                 | 101        | 445             | 2200     |
| Total 21 bataillons avec       | 275        | 1213            | 6580     |
| L'effectif réglementaire et de | 312        | 1326            | 5975,    |

en sorte que, quoique l'effectif de la troupe ait été dépassé, celui des officiers et sous-officiers présente des lacunes considérables. La plupart des places d'officiers sont occupées, et, cependant suivant la récapitulation qui précède, 12 0/0 des officiers ont pour un motif ou pour un autre, manqué leur service cette année.

Le corps des sous-officiers n'est complet que dans les bataillons nos 11 et 17. Dans les bataillons nos 2, 4 et 15, il est, en revanche, incomplet. Dans des circonstances normales, il est nécessaire d'exiger que les cadres soient au complet, afin que lors d'une mise sur pied on ne soit pas obligé, à la suite de récentes promotions, d'entrer en campagne avec des cadres en partie non exercés.

Le bataillon n° 13 du Tessin est le seul qui présente des lacunes aussi importantes dans son effectif total (254 hommes au lieu de 307), ce qui du reste s'explique par ce qui a été dit plus haut au sujet du recrutement dans ce Canton.

Les unités tactiques auraient pu d'ailleurs être encore beaucoup plus fortes si les autorités militaires des Cantons n'avaient pas accordé si largement les nombreuses demandes de dispenses faites par les officiers et

les troupes. Nous ne pouvons pas davantage passer sous silence le fait que le Canton d'Argovie a licencié comme surnuméraires les carabiniers de deux années du bataillon n° 1 appelé à faire son cours de répétition cette année, sans les avoir astreints à faire un autre service, ni les employer à compléter le bataillon de réserve n° 21, qui, peu de mois après, faisait également son cours de répétition.

Les chefs de bataillons se plaignent amèrement de la négligence avec laquelle on procède dans plusieurs Cantons à l'inspection du personnel à son entrée au service et de ce que l'on ne profite pas de ces inspections pour remplacer les effets d'habillement et d'équipement manquants ou défectueux.

Les effets d'habillement qui ont plus ou moins souffert d'un long service ou qui sont devenus trop petits ou trop étroits pour ceux qui les portent, pourraient cependant et sans grands frais être remis en bon état ou être échangés; mais ce n'est pas ce qui a lieu, car ils reparaissent toutes les années et pour la plupart dans le même triste état.

Le petit équipement est rarement au complet, il manquait même totalement dans plusieurs compagnies appelées aux cours de tir.

Il s'écoulera sans doute encore plusieurs années avant qu'une uniformité complète règne parmi nos troupes, mais on devrait en tout cas insister et veiller à ce que les effets d'habillement et d'équipement actuels soient convenablement entretenus ou remplacés, afin qu'ils puissent suffire à tous les besoins d'un service de campagne.

Les chefs de bataillons demandent également que l'arrêté fédéral du 16 octobre 1868 qui prescrit des havresacs et des gibernes neufs ou transformés, reçoive sans délai son exécution et que l'on voie enfin disparaître la vieille buffleterie et le wadsac si incommode pour notre armement actuel et notre méthode de combat.

Les troupes ont encore en mains pour le moment le fusil de Peabody; les hommes astreints au service en 1870 et 1871 sont seuls armés du fusil à répétition d'infanterie. Nous nous élevons toutefois contre le fait que quelques Cantons aient armé ces deux classes avec des fusils Peabody, car on est obligé de leur apprendre à connaître cette arme.

Une nouvelle preuve que les inspections préparatoires dans les Cantons sont superficielles, c'est qu'il se trouve un nombre considérable de fusils Peabody (par exemple tous ceux de la 1<sup>re</sup> compagnie du bataillon n° 2, de Berne) qui n'ont pas encore été pourvus de la nouvelle graduation en mètres.

L'entretien des armes hors du service, qu'elles soient entre les mains de la troupe ou dans les arsenaux, n'est pas partout l'objet des soins nécessaires. Cette négligence pourra coûter cher à l'Etat, car avec l'unité de munitions que nous posséderons un jour, les canons de nos fusils ne pourront pas être repassés à la lime plusieurs fois.

L'inspecteur de l'arme se plaint à son tour de ce que les cadres entrent aux écoles et cours sans être préparés, c'est pourquoi il demande que l'on introduise de nouveau les cours de cadres préparatoires aux cours de répétition.

#### c) Aspirants.

Sur les 18 aspirants de I<sup>re</sup> classe qui ont assisté aux écoles de recrues, 16 ont été promus dans la seconde classe. 21 aspirants de II<sup>e</sup> classe, sur 25 qui ont fait leur seconde école cette année, ont pu être recommandés pour le brevet d'officier. De plus 14 sous-officiers sur 20 ont subi avec succès l'examen d'officier.

#### d) Cours spéciaux.

Les écoles d'officiers ont été suivies par 35 officiers nouvellement nommés et l'école centrale par 1 major. 5 officiers et 5 sous-officiers ont pris part à l'école de sapeurs et 98 officiers aux écoles de tir.

### X. ECOLES D'OFFICIERS ET D'ASPIRANTS-OFFICIERS D'INFANTERIE.

Il y a eu trois écoles cette année, 2 à Thoune et 1 à Aarau, de 6 semaines de durée chacune.

Elles ont été suivies par 341 élèves et ont été organisées de telle sorte

qu'il n'y avait pas plus de deux langues nationales représentées dans chaque école. La 1<sup>re</sup> n'a été suivie que par des officiers de langues allemande et française, la 2<sup>e</sup> par des aspirants de langue allemande seulement et la 3<sup>e</sup> par les aspirants de langue française et par les officiers et aspirants du Canton du Tessin. Le nombre des élèves a été très-grand, mais les écoles ne peuvent cependant pas être considérées comme ayant été au complet quant au nombre d'officiers. En effet, quelques Cantons envoient moins d'officiers qu'il ne leur en faut et qu'ils n'en disposent en réalité, et cela pour éviter des frais d'habillement et d'équipement. D'autres ménagent leurs jeunes officiers et éludent simplement les écoles.

Les écoles fédérales d'officiers ont spécialement pour but le développement tactique des officiers et surtout de leur enseigner ce qu'ils n'apprennent pas ou ce qu'ils n'apprennent que d'une manière insuffisante dans les Cantons. Tous les officiers doivent donc suivre ces écoles, afin que les jeunes chefs acquièrent de l'initiative sur le terrain et que toutes les parties du règlement soient profondément gravées dans leur mémoire. On exige par conséquent beaucoup de zèle et de persévérance, afin qu'ils mènent simultanément de front la théorie et la pratique. Malgré l'effectif considérable des écoles, chaque élève a été fréquemment appelé à commander et à instruire, ce qui explique la présence d'un aussi grand nombre d'instructeurs.

La marche de l'école a, en général, été la suivante : Avant le déjeuner, 1 heure de théorie sur le service de sûreté ; plus tard et au fur et à mesure que les élèves s'étaient développés dans la lecture des cartes, ils ont été souvent appelés à résoudre des tâches verbales ou écrites sur les mesures de sûreté à prendre dans certaines suppositions tactiques. Après déjeuner, 2 heures de théorie sur la tactique de l'infanterie et de la cavalerie, explication du sens du règlement d'exercice et de l'introduction, dans les nouvelles formes tactiques, des innovations résultant des expériences de la dernière guerre. 2 1/2 heures d'exercice pratique des écoles de soldat, de compagnie et de bataillon, conjointement avec des exercices d'intonation, de rapports, et comme repos une demi-heure d'examen sur le service intérieur ; enfin, escrime au sabre à tour de rôle des classes. Après midi, 1 heure de théorie sur la connaissance des cartes et du terrain, instruction sur la manière de s'orienter et de procéder aux reconnaissances, fortifications de campagne, spécialement connaissance exacte des ouvrages pour l'infanterie, et enfin géographie nationale. Tous les deux jours, le reste de l'après-midi était consacré à l'école de tirailleurs et de 6 1/2 à 7 1/2 heures à une théorie sur les combats (demandes et réponses sur quelques exemples de la campagne de 1866). Les autres jours étaient consacrés jusqu'à la nuit au service de sûreté et de campagne sur le terrain. Des heures spéciales ont en outre été consacrées à l'étude de l'artillerie, des genres et de l'effet de ses projectiles, à l'examen sur la connaissance du fusil et au tir à la cible avec 60 cartouches par élève. La lecture des cartes et l'emploi des fossés de tirailleurs ont été souvent pratiqués. On a de même soumis à des essais les petites marmites individuelles. Enfin, presque tous les jours on envoyait des classes de 5 à 6 élèves résoudre des tâches tactiques sur le terrain, c'est-à-dire pour en faire l'objet de rapports par écrit qui étaient ensuite discutés et corrigés en présence de toute la compagnie. Il va sans dire qu'avec un plan d'instruction aussi varié on ne peut pas traiter toutes les questions à fond, cependant il en est dans le nombre qu'il est indispensable à l'officier de connaître complètement. Pour arriver à ce résultat, il est évident que les écoles de 6 semaines sont trop courtes et qu'elles ne sont en tout cas suffisantes que pour les élèves les plus intelligents et qui reçoivent déjà une bonne instruction préparatoire dans les Cantons. En outre, les officiers et au moins tous les capitaines nouvellement nommés, n'ont pas assez souvent l'occasion de répéter ce qu'ils ont appris.

Dans plusieurs Cantons l'instruction des recrues n'est pas entre des mains suffisamment capables ; c'est la vieille routine qui y est encore en usage et souvent est-elle encore très-incomplète ; il est dès lors compréhensible que la majeure partie des jeunes gens n'y reçoivent qu'une ins-

truction militaire préparatoire réduite à sa plus simple expression. Si l'on tient compte en outre que nombre de jeunes gens n'ont pas reçu une éducation convenable, que les Cantons, avec leurs lois d'organisation militaire différentes, n'ont pas le pouvoir de forcer les hommes capables d'accepter un grade et qu'ils prennent dès lors ce qui se présente, et qu'enfin des considérations de toute nature exercent encore leur influence dans les nominations au grade d'officier, on comprendra que le but des écoles fédérales ne peut être que difficilement atteint.

#### XI. ECOLES DE TIR.

Il y a eu deux écoles de tir sous le commandement de M. le colonel Bruderer, l'une à Bâle, suivie par 43 officiers d'infanterie et 7 officiers de carabiniers, et l'autre à Wallenstadt avec 38 officiers d'infanterie et 6 officiers de carabiniers.

La connaissance des armes, les théories de tir et les exercices de tir à la cible sont les branches d'instruction principales enseignées dans ces écoles; quant aux exercices de tir, des soins particuliers ont été voués au tir de précision. C'est en effet le moyen d'exercer les troupes en temps de paix à la discipline du feu pendant le combat et de leur faire comprendre qu'elles peuvent obtenir de bons effets de leurs armes, si elles apprennent à les faire valoir en temps de paix et à se rendre compte des circonstances qui peuvent exercer une influence avantageuse ou défavorable sur le tir.

Tous les efforts des instructeurs et des élèves ont été dirigés vers ce but, et l'on peut en conclure qu'ils ont été couronnés de succès. Mais aussi longtemps que l'instruction de l'infanterie n'est pas centralisée, nous ne pourrons imprimer cette direction qu'à quelques écoles spéciales. C'est pourquoi M. le colonel Egloff, inspecteur des écoles de tir, a exprimé le désir que tout le corps d'officiers soit appelé à ces écoles; cette demande est justifiée par les connaissances tactiques exigées actuellement de l'infanterie, et ce serait en effet le moyen de mettre les officiers en état de concourir efficacement à l'instruction des recrues et à leur développement dans les cours de répétition. Pour donner suite toutefois à la proposition dont il s'agit, il serait bon à l'avenir de donner plus d'importance aux écoles de tir et d'y appeler tous les officiers d'infanterie et de carabiniers nouvellement nommés, après qu'ils auraient assisté, comme officiers et comme aspirants, aux écoles fédérales d'officiers.

#### XII. COURS DE SAPEURS D'INFANTERIE.

Cette école a eu lieu comme d'habitude à Soleure et a été commandée par M. le colonel Schumacher. Elle a été suivie par 4 officiers de l'état-major, 32 hommes de cadres et 89 sapeurs d'infanterie.

On demande également pour ce service spécial une augmentation de la durée des écoles, ce qui est en effet nécessaire en raison de l'éducation et des connaissances insuffisantes d'un grand nombre de ceux qui sont appelés à y prendre part.

#### XIII. COURS D'ARMURIERS.

Une école de recrues destinée à l'instruction des armuriers nouvellement nommés des bataillons d'infanterie et de carabiniers, a eu lieu à Zofingue et a été suivie par un officier d'armement, 2 sous-officiers, 1 tambour et 45 armuriers. Dans ces 45 ouvriers, il n'y avait que 3 armuriers de profession, les autres étaient mécaniciens, serruriers, horlogers et même maréchaux ferrants.

Le cours de répétition a été suivi par un officier d'armement, 3 sous-officiers et 22 armuriers, dans le nombre desquels il s'en est trouvé 3 complètement incapables. Les deux cours ont été commandés par M. le capitaine Volmar, contrôleur d'armes, et ils ont été inspectés par M. le colonel Müller, à Aarau.

#### XIV. COURS DE COMMISSARIAT.

Il y a eu un cours de répétition suivi par 13 officiers du Commissariat et 1 officier de l'état-major général et un cours pour quartiers-maitres de carabiniers, suivi par 9 officiers.

Le premier cours a été terminé par une reconnaissance de 8 jours. Le second cours a été organisé parce que les quartiers-maîtres sont appelés à administrer les écoles de recrues et les cours de répétition de carabiniers.

#### XV. INSTRUCTION DU PERSONNEL DE SANTÉ.

Les cours sanitaires qui ont eu lieu pendant l'année 1872 sont les suivants : 4 à Zurich et 5 à Lucerne, tous pour le personnel nouvellement incorporé. Il y a eu en outre 2 cours de répétition d'opérations, l'un à Zurich et l'autre à Berne, pour médecins militaires d'un certain âge.

Ces cours ont été suivis par 45 jeunes médecins, nouvellement brevetés, par 32 médecins militaires d'un certain âge et par 176 fraters et infirmiers. Le personnel convoqué pour quelques-uns de ces cours ne s'est pas présenté au complet, tandis que dans d'autres il en est entré beaucoup plus qu'il n'en avait été appelé.

Le service sanitaire dans les différentes écoles a été fait par 3 médecins de division, 13 médecins d'ambulance, 3 commissaires d'ambulance, 94 médecins de corps, 239 fraters et 62 infirmiers, 1 instructeur sanitaire, 9 médecins avec une solde fixe par jour et 10 médecins civils.

#### XVI. ÉCOLE CENTRALE.

L'état-major général avait été séparé cette année de l'infanterie, en sorte qu'il y a eu une école centrale (A) pour l'état-major général représenté par des officiers supérieurs, savoir par des colonels, lieutenants colonels et majors — les premiers volontaires — et une école centrale (B) pour les majors d'infanterie et carabiniers. La partie théorique des deux écoles a été de 6 semaines et la partie pratique, ou plutôt la reconnaissance qui a suivi chaque école, a été de 15 jours pour l'état-major général et de 8 jours pour l'école B.

L'itinéraire de la reconnaissance des officiers de l'état-major général a été le suivant : par le Brünig et le lac de Lucerne à la Linth et de là par le Toggenburg supérieur et le Rheintal au Luziensteig, où la reconnaissance a été terminée.

Celui de la reconnaissance de l'école B a été le suivant : par Gessenay et les Ormonts à St-Maurice, et de là retour par Bulle à Fribourg.

La séparation des écoles en deux parties a déployé ses bons effets sous tous les rapports ; les instructeurs purent se vouer complètement à leurs subdivisions, les classes étaient moins nombreuses, en sorte que les tâches ont pu être corrigées à fond ; on put de même faire un meilleur choix des chevaux pour l'équitation ; ces avantages ont été constatés d'une manière frappante pendant la reconnaissance.

Ainsi que les travaux le prouvent, les reconnaissances ont parfaitement réussi ; les élèves eux-mêmes ont reconnu les progrès incontestables qu'ils avaient faits en mettant en pratique ce qu'ils avaient appris dans la première partie de l'école. Les reconnaissances sont basées sur une simple supposition stratégique, pour une division dans les écoles des officiers supérieurs de l'état-major fédéral et pour une brigade dans les autres écoles ; toutes les dispositions sont prises pour un corps de troupes réel et elles sont formulées par écrit par les élèves de chaque classe. Avant le départ et avant qu'une nouvelle disposition soit communiquée, on corrigeait les travaux du jour précédent.

Les branches suivantes ont été traitées *dans l'école A* :

Stratégie, commentaires de la campagne de 1866, par le colonel Rustow. Tactique ou étude des combats sur la même campagne, questions et discussions, par le colonel Hoffstetter. Instruction de manœuvres ou école de brigade (colonel Hoffstetter). Service de l'état-major général (colonel Rustow). Intendance et organisation des bureaux (colonel Feiss). Fortification de campagne, étude du terrain et des cartes, reconnaissances, croquis et géographie militaire (major Burnier et capitaine Thormann). Artillerie et tactique (colonel Bleuler). Rapports et comptabilité (lieutenant-colonel Pauli). L'équitation a été enseignée par le colonel de Linden et par l'écuyer Peschl.

*A l'école B* : Tactique ou étude du combat (colonel Hoffstetter). Instruc-

tion de manœuvres (colonels Hoffstetter et Hess). Tactique élémentaire de l'infanterie et de la cavalerie, tâches sur le service de sûreté, tâches tactiques sur le terrain, combats de localités, nouveaux éléments de tactique de la guerre de 1870/1871 (colonels Stadler et Hess). Connaissance de l'artillerie (lieut.-colonel de Perrot). Intendance et rapports (lieutenant-colonel Pauli). Etude du terrain et des cartes, reconnaissances, croquis, fortifications de campagne et précis de géographie nationale (major Burnier et capitaine Coutau). Marches, cantonnements et bivouacs (colonel Hess). L'équitation a été enseignée par le personnel de la régie des chevaux.

Les deux écoles ont été suivies par beaucoup d'officiers capables et qui s'étaient déjà passablement préparés. Il sont maintenant en état de continuer personnellement leurs études privées, mais pour un certain nombre d'entre eux les écoles devraient avoir une durée double pour apprendre quelque chose comme il faut ; c'est ce qui n'a pas été possible pour ceux qui n'avaient pas reçu une éducation générale convenable et qui ne possédaient que des connaissances militaires insuffisantes.

Un petit nombre de majors d'infanterie n'ont pas les qualités voulues pour remplir des fonctions supérieures ou pour devenir des commandants de bataillon véritablement capables et indépendants.

L'école centrale ne portera ses fruits que lorsqu'on répétera de temps en temps ce que l'on y a appris. C'est en partie le cas pour l'état-major général, car chaque officier doit assister à l'école, immédiatement après qu'il est entré dans l'état-major, et y est appelé plus tard une seconde fois, comme officier d'état-major. Il est vrai toutefois que l'intervalle entre les deux écoles est trop long. Il devrait en être de même pour les majors d'infanterie, qui ont besoin de faire une école semblable après leur nomination comme chefs de bataillons. Les majors d'infanterie et de carabiniers ont l'occasion de suivre les cours de répétition de leurs bataillons et sont ainsi les seuls qui puissent mettre en pratique ce qu'ils ont appris, tandis que les officiers de l'état-major général n'ont pas d'autres ressources que les rassemblements de troupes auxquels, dans les cas les plus favorables, ils ne peuvent assister que tous les 9 ans. L'école de cadres avec un effectif plus nombreux, projetée pour 1873, en remplacement de l'ancienne école d'application, ne répondrait pas complètement au but que l'on se propose, parce que le nombre des élèves serait trop faible, en proportion de l'effectif de l'état-major.

*Le seul remède consiste dans la centralisation de l'infanterie, soit dans de fréquents cours de répétition à 2, 3, 4 bataillons, etc., sous le commandement ou l'adjonction d'officiers de l'état-major général.*

#### XVII. RASSEMBLEMENT DE DIVISION.

C'est la VIII<sup>e</sup> division de l'armée, commandée par M. le colonel fédéral Scherer, conseiller fédéral, qui a été appelée au rassemblement de troupes de cette année; elle se composait des troupes d'élite suivantes :

- 9 bataillons d'infanterie,
- 2       »       de carabiniers,
- 2 compagnies de dragons,
- 2 batteries,
- 2 demi-compagnies de guides et
- 1 compagnie de sapeurs.

1 bataillon de réserve et une batterie de réserve de Zurich représentaient l'ennemi pendant les manœuvres proprement dites, et 1 bataillon de carabiniers de réserve, qui assistait à un cours de répétition à Hérissau, a également pu prendre part au rassemblement pendant deux jours.

Pendant les cours préparatoires, soit la première période du rassemblement, les troupes étaient cantonnées entre la Thur et la Sitter avec point central à Flawyl; les manœuvres de campagne proprement dites eurent lieu sur la Sitter dans le rayon Gossau-Bischofszell-Saint-Gall et Steinach.

Toutes les dispositions prises pour le rassemblement ainsi que les cours préparatoires des états-majors, des demi-brigades et des brigades, et les manœuvres de campagne elles-mêmes ont réussi au-delà de toute attente; aussi le Conseil fédéral a-t-il cru devoir remercier le commandant de la division.

Suivant les rapports des commandants, les officiers et les troupes ont en général satisfait, à l'exception de quelques corps qui avaient peu profité de l'instruction et des cours de répétition préparatoires au rassemblement.

Ce jugement n'est toutefois que relatif si l'on tient compte de la courte durée du service et de la circonstance que les officiers et les troupes ne possèdent pas encore les qualités absolument nécessaires pour les rendre aptes au service de campagne.

Les expériences de la guerre de 1870-71 ont prouvé que la méthode réglementaire de combat et quelques-unes des formations du règlement d'exercice pour l'infanterie, n'étaient plus applicables, c'est pourquoi et d'accord avec le Département militaire fédéral, le commandant du rassemblement a ordonné l'emploi de formations nouvelles, etc., qui ont été bien accueillies par les troupes et qui ne tardèrent pas à être aussi bien exécutées. Le rassemblement de troupes de cette année doit être considéré comme réalisant un progrès important dans l'exécution de manœuvres semblables.

#### XVIII. INSTRUCTION DANS LES CANTONS.

L'instruction préparatoire dans les Cantons a été suivie par 2807 hommes (1871 : 3006). 10,523 recrues d'infanterie (1871 : 10,854) ont été instruites, dont 9,790 portant fusil.

Les écoles de recrues d'infanterie ont en outre été suivies par 598 officiers, 1,484 sous-officiers, 122 fraters et 481 tambours et trompettes.

51 bataillons, 7 demi-bataillons et 2 compagnies détachées, de l'élite, ont pris part aux cours de répétition; les cours de cadres, précédant les cours de répétition, comptaient 7,263 hommes, et les cours de répétition mêmes 38,662 hommes.

Quant à la réserve, 8 bataillons, 1 demi-bataillon et 2 compagnies détachées ont pris part avec 1,076 hommes aux cours de cadres et avec 7,214 aux cours de répétition.

Les cours spéciaux de tir ont été suivis par 7,180 hommes de l'élite et par 2800 de la réserve.

Ont pris part aux exercices de la landwehr :

|                       |       |         |
|-----------------------|-------|---------|
| Génie. . . . .        | 269   | hommes. |
| Artillerie . . . . .  | 1375  | »       |
| Cavalerie . . . . .   | —     | »       |
| Carabiniers . . . . . | 1232  | »       |
| Infanterie . . . . .  | 20982 | »       |
| Total . . . . .       | 23858 | hommes. |

Les cours spéciaux ont été fréquentés par 65 officiers, 57 aspirants officiers, 259 sous-officiers et 245 fraters et sapeurs.

Afin de régulariser l'introduction des fusils à répétition dans les troupes, nous avons prescrit que les bataillons qui seraient pourvus de cette arme par les Cantons, devaient assister par compagnie à un cours de tir de 6 jours, en dehors de leur cours de répétition ordinaire. Quelques Cantons ne se sont pas conformés à cette mesure, mais nous pourrions toutefois à ce qu'il y soit satisfait dans le courant de cette année.

L'infanterie était pourvue comme suit de fusils se chargeant par la culasse à la fin de 1872 :

|                  |                         |    | Fusils se chargeant par la culasse |                              | Fusils se chargeant par la bouche. |
|------------------|-------------------------|----|------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|
|                  |                         |    | Fusils à répétition.               | Petit calibre. Gros calibre. |                                    |
| <i>Elite.</i>    | Bataillons . . . . .    | 31 | 43                                 | —                            | —                                  |
| »                | Demi-bataillons . . . . | 7  | 3                                  | —                            | —                                  |
| »                | Comp. détachées . . . . | 4  | 1                                  | —                            | —                                  |
| <i>Réserve.</i>  | Bataillons . . . . .    | —  | 17                                 | 15                           | —                                  |
| »                | Demi-bataillons . . . . | —  | 9                                  | —                            | —                                  |
| »                | Comp. détachées . . . . | —  | 14                                 | —                            | —                                  |
| <i>Landwehr.</i> | Bataillons . . . . .    | —  | —                                  | 39                           | 11                                 |
| »                | Demi-bataillons . . . . | —  | —                                  | 2                            | —                                  |
| »                | Comp. détachées . . . . | —  | —                                  | 7                            | 1                                  |

Les bataillons d'élite appelés en 1873 à un cours de répétition recevront le fusil à répétition et assisteront de même à un cours spécial de tir. Les autres bataillons le recevront en 1874, année pendant laquelle la réserve doit également être pourvue de cette arme. A partir de cette époque, la landwehr pourra aussi recevoir le fusil de petit calibre se chargeant par la culasse.

#### XIX. SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS VOLONTAIRES DE TIR.

833 Sociétés avec 31,870 membres ont réclamé la bonification de munitions; 10 Sociétés ont dû en être exclues parce qu'elles n'avaient pas rempli les conditions réglementaires. Les 823 autres Sociétés comptaient 25,565 membres ayant droit au subside, qui leur a été payé à raison de fr. 1 25 par sociétaire, soit 25 cartouches à 5 centimes. Le montant total du subside a été de fr. 32,572.

Les sociétaires se répartissent comme suit entre les différentes armes :

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| Infanterie . . . . .     | 16391 |
| Carabiniers . . . . .    | 4997  |
| Cavalerie . . . . .      | 591   |
| Artillerie . . . . .     | 1685  |
| Génie . . . . .          | 331   |
| Non incorporés . . . . . | 7773  |

Quant aux armes dont ils se sont servis, les indications fournies ont laissé passablement à désirer; cependant, nous avons pu nous convaincre que le fusil à répétition était de plus en plus représenté dans les Sociétés.

Les armes dont il a été fait usage dans les exercices de tir sont les suivantes : 7,214 fusils à répétition, 4,593 fusils transformés, 2,729 fusils Peabody, 456 carabines et 395 fusils d'autres modèles.

#### XX. BUREAU D'ÉTAT-MAJOR.

##### *Continuation des levés topographiques.*

On a terminé dans le canton de Neuchâtel le nivellement des points trigonométriques servant de repère pour les levés de détail.

La triangulation a été continuée dans le canton de Bâle-Campagne et a pu être à peu près terminée.

Les levés topographiques ont été continués dans les cantons de Berne, Neuchâtel, Bâle-Campagne et Argovie, et ont donné les résultats suivants :

|                          |                            |
|--------------------------|----------------------------|
| Dans le canton de Berne, | environ 18 lieues carrées; |
| » Neuchâtel,             | » 7 » »                    |
| » Bâle-Campagne,         | » 7 » »                    |
| » d'Argovie,             | » 10 » »                   |

Les levés du canton de Bâle-Ville ont été commencés. On a choisi l'échelle plus grande du  $\frac{1}{10,000}$ , qui est celle adoptée pour les environs des grandes villes.

La révision des anciens levés nous a fourni 2 feuilles à l'échelle du  $\frac{1}{35,000}$ , et 4 feuilles à l'échelle du  $\frac{1}{50,000}$ , toutes dans le canton de Berne, plus 2 feuilles dans le canton du Tessin.

Une convention a été conclue avec le canton des Grisons pour la révision et la publication des levés de ce Canton, moyennant une répartition égale des frais. En conséquence, on a commencé la révision des sections grisonnes de la feuille XIV, Oberland, et livré quelques feuilles de détail à la publication.

##### *Publication des feuilles de l'atlas des minutes.*

Quoique la publication de la 2<sup>e</sup> livraison comprenant 10 feuilles du Jura bernois et 4 feuilles du Mittelland rentre dans l'exercice de 1871, on a dû encore se livrer à un travail considérable pendant l'été de 1872, afin de tenir compte du désir exprimé par le gouvernement de Berne d'indiquer séparément dans le Jura bernois les forêts proprement dites et les pâturages boisés et de compléter les feuilles de la 2<sup>e</sup> livraison sous ce rapport.

(A suivre.)